

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 16 janvier 2017 à 20h01, sous la présidence de M. Marc Dubeau, Maire.**

**Sont présents:** M. Marc Dubeau, Maire  
M. Bruno Guilbault, Conseiller  
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère  
M. Mario Godbout, Conseiller  
Mme Lucie Racine, Conseillère  
M. Lawrence Cassista, Conseiller

**Est absent :** M. Jean-François Labranche, Conseiller

**Secrétaire d'assemblée :** Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PUBLIC :** 1

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016.
  - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016.
- 4. TRÉSORERIE**
  - 4.1. Comptes.
  - 4.2. Service de paiement direct Desjardins.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 5.1. Addenda-Contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière.
  - 5.2. Mandat-Services professionnels pour le renouvellement des assurances collectives dans le cadre d'un achat regroupé (UMQ).
- 6. LOISIRS ET CULTURE**
  - 6.1. Camp d'été/relâche - Participation municipale 2017.
  - 6.2. Entente intermunicipale des loisirs - Saint-Tite-des-Caps.
  - 6.3. Gran Fondo 2017.
  - 6.4. Demande d'appui MRC de la Côte-de-Beaupré – Colloque annuel du Carrefour action municipale famille.
- 7. AFFAIRES NOUVELLES**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**001-20170116**

## **2. ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée**

## **3. PROCÈS-VERBAUX**

**002-20170116**

### **3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

**Adoptée**

**003-20170116**

### **3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016.

**Adoptée**

## **4. TRÉSORERIE**

**004-20170116**

### **4.1. COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 16 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

**Adoptée**

005-20170116

#### **4.2. SERVICE DE PAIEMENT DIRECT DES JARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire offrir le service de paiement direct à l'hôtel de ville;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu :

- a) D'autoriser l'ouverture de dossier soit faite auprès de Service de cartes Desjardins;
- b) D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à l'activation du dossier.

**Adoptée**

#### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

006-20170116

##### **5.1. ADDENDA – CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un contrat de travail entre Mme Patoine et la Municipalité pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge approprié d'apporter une modification relative à la clause 4.4 se reportant au temps supplémentaire en raison des nombreuses heures de travail que la directrice générale réalisent en dehors de l'horaire normal fixé à la clause 4.3 du contrat de travail;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) D'approuver l'addenda 1 modifiant la clause 4.4 du contrat de travail intervenu entre la Municipalité et Mme Patoine le 1<sup>er</sup> janvier 2015;
- b) D'autoriser le maire à signer l'addenda 1;
- c) L'addenda 1 fait partie intégrante du contrat de travail et de la présente résolution.

**Adoptée**

007-20170116

##### **5.2. MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ (UMQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Joachim a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Joachim désire se joindre à ce regroupement;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu que :

- a) La Municipalité de Saint-Joachim confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives

pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

- b) Le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- c) La Municipalité de Saint-Joachim s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- d) La Municipalité de Saint-Joachim s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- e) La Municipalité de Saint-Joachim s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

**Adoptée**

## **6. LOISIRS ET CULTURE**

**008-20170116**

### **6.1. CAMP D'ÉTÉ / RELÂCHE – PARTICIPATION MUNICIPALE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Joachim a une entente avec la Ville de Beauré et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps en matière de loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires pour 2017 ont été adoptées lors de la séance ordinaire du conseil du 5 décembre dernier (RÉS.NO.2016-12-265);

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté du conseil municipal de revoir l'offre de services pour les loisirs et les activités culturelles et sportives afin qu'ils soient accessibles à tous;

**CONSIDÉRANT QUE** les redevances issues de la production électrique d'Hydro-Canyon;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire que ces sommes servent à des projets et actions qui seront profitables à l'ensemble des contribuables;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu que :

- a) Les frais d'inscription pour le camp d'été (enfants) sont subventionnés selon la répartition suivante :

| <u>Camp d'été/enfants</u> | <u>Tarif (\$)</u> |
|---------------------------|-------------------|
| 1er enfant                | 40\$/semaine      |
| 2e enfant                 | 36\$/semaine      |
| 3e / 4e / 5e / etc.       | 30\$/semaine      |
| Service de garde          | 17\$/jour         |

- b) Les frais d'inscription pour le camp ado ne sont pas subventionnés et sont au coût de 120\$/enfants/semaine;

- c) Les frais d'inscription pour la semaine de relâche sont subventionnés selon la répartition suivante :

| <u>Semaine de relâche</u> | <u>Tarif (\$)</u> |
|---------------------------|-------------------|
| Coût journalier           | 24\$/jour         |
| Coût pour la semaine      | 120\$/semaine     |
| Service de garde          | 5\$/jour          |
|                           | 20\$/semaine      |

**Adoptée**

**009-20170116**

**6.2. ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS – SAINT-TITE-DES-CAPS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a signé, le 7 juillet 2008, *«l'Entente intermunicipale concernant un camp d'été et camp ado commun entre la Ville de Beaupré, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps»*;

**CONSIDÉRANT QUE** le 25 novembre 2016, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a transmis une résolution demandant le retrait de *«l'Entente intermunicipale concernant un camp d'été et camp ado commun entre la Ville de Beaupré, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps»* malgré le fait que la date limite pour signifier un retrait à ladite entente est le 1<sup>er</sup> septembre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit au paragraphe 25 que: *«À compter du 31 décembre 2010, l'entente sera renouvelée pour une ou des périodes additionnelles de 3 ans, à moins d'un avis écrit donné par une partie à l'autre, avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours»*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps n'a pas respecté le délai prévu à l'article 25 faisant en sorte de renouveler normalement cette entente pour 3 ans;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu de permettre à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps de se retirer de l'*«Entente intermunicipale concernant un camp d'été et camp ado commun entre la Ville de Beaupré, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps»* mais seulement à compter de l'été 2018.

**Adoptée**

**010-20170116**

**6.3. GRAND FONDO-MONT SAINTE-ANNE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement cycliste Gran Fondo Mont Sainte-Anne édition 2017 aura lieu le 16 juillet prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire soutenir cet événement cycliste d'envergure qui a fait découvrir les attraits de la Côte-de-Beaupré;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser la tenue de l'événement selon les circuits proposés dans les documents déposés.

**Adoptée**

**011-20170116**

**6.4. DEMANDE D'APPUI – MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ – COLLOQUE ANNUEL DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE FAMILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Côte-de-Beaupré sollicite l'appui de la municipalité afin qu'elle puisse être l'hôte de la 30<sup>e</sup> édition du Colloque du carrefour action municipale et famille (CAMF) qui se tiendra au printemps 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour action municipale et famille (CAMF) est un organisme engagé dans la promotion, la mise en œuvre, l'accompagnement et le suivi des politiques familiales municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2017-2018, la MRC de La Côte-de-Beaupré et l'ensemble des municipalités du territoire souhaitent élaborer une politique de la famille et des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal reconnaît l'importance de ce colloque ainsi que son rayonnement pour la Côte-de-Beaupré;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'appuyer la candidature de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour être l'hôte de la 30<sup>e</sup> édition du Colloque annuel du Carrefour action municipale famille.

**Adoptée**

## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

012-20170116

### **7.1. ACTIVITÉ-TOUR DU CAP-TOURMENTE SIMARD**

**CONSIDÉRANT QUE** le Tour Cap-Tourmente Simard aura lieu le 17 juin prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement fête son 5<sup>e</sup> anniversaire cette année;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'événement, la municipalité désire organiser une soirée afin de souligner le début des festivités et l'arrivée de l'été;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu :

- a) D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer un contrat de service avec OsezArta pour retenir les services de LBA Band le vendredi 16 juin pour une soirée musicale d'un montant de 8 278,20\$ taxes incluses, tel que présenté au contrat (Réf : 802-113) lequel fait partie intégrante de la présente;
- b) De prendre ce montant à même les redevances générées par Hydro-Canyon.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En réponse aux questions de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 :

- a) Rivière Blondelle, plusieurs questionnements relativement au fait qu'il y a beaucoup de sable dans la rivière. Voir note de service produite par Mario Boulianne (Réf : 704-150)

013-20170116

## **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 16 janvier 2017 à 20h10.

**Adoptée**

Président

Secrétaire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et  
Secrétaire-Trésorière